



**CENTRE D'ETUDES, DE SERVICES ET D'INFORMATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

Etudes et formations en matière de marchés publics belges et européens et domaines connexes

Avenue Général Michel, 1^E / bte 20 B- 6000 CHARLEROI <http://www.esimap.be>

Tel : 071 / 70.06.65 Fax : 071 / 70.04.28 Mail : info@esimap.be

Journée spéciale

Une journée spéciale porte sur des thèmes particuliers abordés de façon complète et approfondie. Elle ne donne pas lieu à des exercices pratiques, sauf dans le cas du second module de cette journée-ci. Elle s'adresse particulièrement aux personnes issues des administrations ainsi que des entreprises intéressées par les marchés publics et qui :

- soit ont suivi une première formation en marchés publics basée sur la réglementation actuelle ;
- soit disposent déjà d'une pratique et d'une expérience avérée en la matière.

J.S. 2

LES MARCHES PUBLICS A PRESTATIONS MIXTES

(NOUVEAU SUJET PROPOSE EN 2008)

Date : Jeudi 15 mai 2008

Lieu : Bruxelles, Novotel Centre Tour Noire

1. Objet

Cette journée vise à regrouper au sein d'un même module les différentes problématiques qui peuvent se poser dans le cadre de la réglementation des marchés publics appliquée aux marchés dont l'objet regroupe selon le cas des travaux, des fournitures ou des services (marchés à prestations mixtes). Ces marchés sont en effet susceptibles de faire l'objet de dispositions spécifiques prévues par la réglementation, en particulier en ce qui concerne leur estimation, certaines modalités de passation et leur exécution.

2. Programme

Matinée

Marchés à lots et marchés à prestations mixtes

- Les marchés à lots
 - Notion de lot – Estimation
 - Modalités de passation
 - Contenu des documents du marché
 - Conditions d'exécution
- Les marchés à prestations mixtes
 - Marchés relevant de plusieurs secteurs d'activité
 - Concours de travaux et de fournitures
 - Marchés de fournitures et de services
 - Marchés de services mixtes
- Les solutions techniques multiples
 - Variantes
 - Options

Après-midi

Les marchés de promotion de travaux et les concessions de travaux publics (partenariats public privé)

- Les marchés de promotion
 - Approche théorique de la notion – les différents cas de marchés de promotion de travaux dans leur application concrète
- Les concessions de travaux
 - Présentation et conditions d'application
- Présentation d'applications pratiques de ces types de marchés

Intervenants : G. DERAU, P. THIEL et d'autres intervenants de terrain

Les autres journées spécifiques de ce trimestre

J.S. 1	<u>Les marchés publics de services de prestations intellectuelles</u>	Jeudi 24 avril	Bruxelles
J.S. 2	<u>Les marchés publics à prestations mixtes (lots, variantes,...)</u>	Jeudi 15 mai	Bruxelles
J.S. 3	<u>Standstill et gestion du contentieux (actualité en la matière)</u>	Jeudi 19 juin	Bruxelles
J.A. 1	<u>Traitement et analyse des offres et motivation de la décision</u>	Mardi 17 juin	Gembloux

Inscription J.S. 2008-2

A renvoyer au plus tôt à : ESIMAP - Avenue Général Michel, 1 E -

B- 6000 CHARLEROI

Fax : 071 / 70.04.28

Mail : info@esimap.be

Mme/Melle/M. (NOM) :
Prénom :
Fonction :
Administration/entreprise :
Service :
Adresse professionnelle :
.....
N° de TVA :
Tél. : Fax :
E-mail :
Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics : OUI / NON Organisme :
Année : Expérience en marchés publics depuis :

I. Journées spéciales – Bruxelles – Centre

La participation à ces journées requiert une expérience au moins basique – cette condition est indispensable

S'inscrit à : <u>J.S.1</u> (1 j.)	Marchés de services de prestations intellectuelles	– Je 24/04/08	310 EUR	<input type="checkbox"/> ⁴
S'inscrit à : <u>J.S.2</u> (1 j.)	Marchés publics à prestations mixtes.....	– Je 15/05/08	310 EUR	<input type="checkbox"/> ⁴
S'inscrit à : <u>J.S.3</u> (1 j.)	Standstill et gestion du contentieux (actualité)	– Je 19/06/08	310 EUR	<input type="checkbox"/> ⁴

II. Journée d'approfondissement – Gembloux – B.W. Les 3 Clés

S'inscrit à : <u>J.A.1</u> (1 j.) – Ma 17/06/08 et inscrit à la Base 5.....	300 EUR	<input type="checkbox"/> ⁴
* <u>J.A.1</u> (1 j.) – Ma 17/06 en journée libre	385 EUR	<input type="checkbox"/> ⁴

- En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de EUR⁵ dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP n° **001-2646273-92** (Notre n° TVA BE 0 454.068.480)
- Commande l'ouvrage d'ESIMAP « Les marchés publics ... » à EUR (195 EUR si inscrit à 1 journée spéciale ou d'approfondissement) → pour l'ouvrage, bon de commande avec facturation séparée. ⁶
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
- Désire recevoir une attestation de participation.

Date : Signature ⁷ :

Cachet / accord :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Entourer le ou les numéro(s) de(s) module(s) choisi(s)
4. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
5. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
6. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
7. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)

Extrait de nos conditions générales

Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été averti par écrit de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre suffisant d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt. En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes.

Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.** Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement **après** confirmation de l'inscription, mais AVANT d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **60 EUR** pour frais administratifs d'annulation.

Dans l'hypothèse où les droits d'inscription auraient été payés, ils ne seraient remboursés que sous déduction de ce droit de **60 EUR**.